

PRÉSENCE

Présent·e·s : Benoit Nicaise, Lucie Martens, Eric Stevens, Sacha Masson, Rachel Hoekendijk et Benjamin Anciaux.

Absentes : Mégane Mathieu et Pauline Berger.

VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ODJ est validé après que Benoit Nicaise y ajoute son point personnel.

L'organe d'administration décide de traiter en priorité des points du CA précédent ayant été reportés : les points Sondage, AVATAR 2020 et divers.

POINT PERSONNEL DE BENOIT NICAISE

Benoit Nicaise annonce aux administrateur·ice·s sa démission de son poste d'administrateur. Il explique la réflexion qu'il a effectué pour arriver à cette décision et précise qu'il ne désire pas débattre sur ce propos. Il ajoute qu'il enverra une lettre aux membres pour expliquer son choix dans les jours à venir.

Benoit Nicaise ne souhaitant pas provoquer le débat se retire de la séance après avoir été remercié par les autres administrateur·ice·s. Sa volonté de ne pas susciter de débat de fond a été respectée par les autres membres de l'organe décisionnel qui ne lui ont pas posé de questions.

Benjamin Anciaux propose que BE Larp offre un cadeau de départ à Benoît Nicaise au su des nombreuses années passées en tant qu'administrateur. Le CA approuve.

DP : Le CA acte la démission de Benoît Nicaise.

AP : Eric Stevens se charge de trouver un cadeau approprié à Benoit Nicaise.

APPROBATION DU PV DU 30 OCTOBRE

APPROBATION DU PV PRIVÉ

Pv validé après modifications.

APPROBATION DU PV PUBLIC

Le PV est approuvé.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Benjamin Anciaux demande aux administrateur·ice·s la permission de les enregistrer pour lui faciliter la tâche de rédaction du PV. Il·elle·s acceptent et Benjamin Anciaux précise qu'il supprimera l'enregistrement ensuite.

Benjamin Anciaux présente l'état des comptes au 31/10/19.

Il en profite pour expliquer aux administrateur·ice·s qu'il·elle·s sont collégalement responsables des finances de l'association. Selon la nouvelle loi (qui sera mise en application le 01 janvier 2020), il·elle·s

sont toutes et tous responsables des agissements d'un seul. L'organe d'administration acte cette information.

SONDAGE

Rachel Hoekendijk informe que Justine Lottin a lancé les doodles pour avancer dans le dépouillement des sondages. C'est presque fini mais il manque encore une réunion pour terminer le dépouillement et ensuite, il faudra en tirer les propos pertinents avant de trouver comment présenter les résultats à l'AG.

La date du 05 décembre semble convenir à plusieurs personnes mais il faudrait s'assurer d'être plus de 2 pour faire avancer le projet.

AP : Justine Lottin lancera un nouveau doodle pour trouver une date de prochaine réunion.

AVATAR 2020

La réunion de débriefing et de lancement du nouveau projet aura lieu le lundi 25 novembre à 18h30 au Mundo. Rachel Hoekendijk et Sacha Masson assurent leur présence pour représenter l'organe d'administration. Lucie Martens essaiera de se libérer.

DIVERS

FESTIVAL DU HUIS-CLOS

Le festival s'est bien passé. Les participants étaient contents et Benjamin Anciaux explique qu'il n'a pas pu faire la promotion au collège (d'où la faible participation des élèves et des professions). Il aimerait pouvoir effectuer un débriefing avec le collège Saint-Michel pour améliorer la situation pour la prochaine édition.

TOURNOIS RIDDLE OF STEEL

C'était cool mais regrettable que personne de BE Larp ne soit présent et qu'aucun stand n'a été tenu pour présenter la fédération. Cela s'est bien passé malgré un couac qui a été surmonté. On a compté entre 40 et 50 participants et les organisateur-ice-s étaient contents. Il y a pas mal de gens qui venaient de loin pour cela et c'est une bonne nouvelle.

BETA LARP 2020

Sacha Masson aimerait revenir sur la décision du CA car il n'est pas d'accord avec celle précédemment prise. Il présente ses nombreux doutes sur le choix qui fut porté lors de la précédente réunion. Eric Stevens abonde dans ce sens.

Lucie Martens et Rachel Hoekendijk replacent le contexte de la décision en rappelant la charge de travail trop importante pour les permanent-e-s (leur retirer BETA Larp leur permettrait de dégager plus de temps pour autre chose). La volonté du CA était aussi de corriger les relations de travail permanent-e-s-bénévoles qui sont entachées par une rupture de confiance.

Un débat s'ensuit opposant les administrateur-ice-s sur le rôle des permanent-e-s dans l'association (soutien de bénévoles ou organisation d'événements). A l'issue de ce débat, Rachel Hoekendijk présente

sa démission à l'organe d'administration après constat que sa vision de BE Larp est incompatible avec celle des autres administrateur·ice·s et des permanent·e·s.

Lors de ce débat, Rachel Hoekendijk a demandé à ce que soit noté au procès-verbal le trop vif emportement d'Eric Stevens à son encontre. Elle s'oppose sur le fond et la forme aux propos tenus. Elle précise que ce n'est pas la première fois que cela arrive, regrette le silence des autres membres présents et veut que soit précisé qu'elle ne s'est quant à elle pas emportée.

Rachel Hoekendijk quitte la salle en précisant qu'elle enverra également une lettre de démission officielle aux membres dans les jours à venir.

DP : Le CA décide de valider la précédente décision. Le CA acte la démission de Rachel Hoekendijk.

AP : Les permanent·e·s publieront au plus vite un appel à projet d'organisation de BEta Larp basé sur le listing des tâches proposées par Fabrice Wauthy. Les permanent·e·s veilleront à accompagner les organisateur·ice·s du mieux qu'il·elle·s pourront tout en veillant à ce que l'événement ait lieu.

VALIDITÉ DU CA

Suite à la démission de Benoit Nicaise et de Rachel Hoekendijk, les administrateur·rice·s se demandent s'ils sont encore moralement en droit de prendre des décisions concernant l'avenir de BE Larp.

Sacha Masson a également un problème moral avec le fait que Mégane Mathieu et Pauline Berger n'ont officiellement pas déposé leur démission alors qu'elles sont démissionnaires dans les faits depuis mars pour Pauline Berger et depuis août pour Mégane Mathieu.

DP : Aucune AGE ne sera convoquée en raison de l'approche des fêtes et de la date proche de l'AGO. La réunion du 11 décembre est maintenue. Le CA se considère en affaire courante et s'interdit de prendre des décisions impactant BE Larp dans sa politique.